FRANÇOIS VILLON 1431–1463

Le Testament, huitains CXXX à CXXXI

CXXX.

Item, à sire Jehan Perdryer,
Riens, n’à Françoys, son second frère.
Si m’ont-ilz voulu aydier,
Et de leurs biens faire confrère ;
Combien que Françoys, mon compère,
Contre langues flambans et rouges,
Sans commandement, sans prière,
Me recommanda fort à Bourges.

CXXXI.

Si aille veoir en Taillevent,
Ou chapitre de fricassure,
Tout au long, derrière et devant,
Lequel n’en parle jus ne sure ;
Mais à Macquaire vous asseure,
A tout le poil cuysant ung dyable,
Affin que sentist bon l’arsure,
Ce Recipe m’escript, sans fable.